

jusqu'au jour où ce service sera définitivement organisé en vertu d'une loi.

Promulguons la présente loi, ordonnons qu'elle soit revêtue du sceau de l'État, et publiée par la voie du *Moniteur*.

Contre-signé par le ministre des finances,
M. FARRÉ-URBAN.

782. — 31 DÉCEMBRE 1849. — *Loi portant interprétation de l'art. 8, section VII, titre 1^{er}, du décret du 28 septembre-6 octobre 1791 (1).* (Monit. du 9 janvier 1850.)

Léopold, etc. Les chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

Article unique. Le réquisitoire émis du ministère public, à l'effet de faire assigner le prévenu d'un délit rural, est un acte de poursuite dans le sens de l'art. 8, sect. VII, titre 1^{er}, du décret des 28 septembre-6 octobre 1791, et il interrompt la prescription lorsqu'il est fait au plus tard dans le délai d'un mois.

Promulguons la présente loi, ordonnons qu'elle soit revêtue du sceau de l'État, et publiée par la voie du *Moniteur*.

Contre-signé par le ministre de la justice,
M. DE HAUSST.

783. — 31 DÉCEMBRE 1849. — *Loi qui abolit la peine de la flétrissure (2).* (Monit. du 9 janvier 1849.)

Léopold, etc. Les chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

Article unique. La peine de la flétrissure est abolie.

Promulguons la présente loi, ordonnons qu'elle soit revêtue du sceau de l'État et publiée par la voie du *Moniteur*.

Contre-signé par le ministre de la justice,
M. DE HAUSST.

784. — 31 DÉCEMBRE 1849. — *Loi de crédits supplémentaires au département de la justice (3).* (Monit. du 1^{er} janvier 1850.)

Léopold, etc. Les chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

Art. 1^{er}. Les crédits ouverts au budget du département de la justice, pour l'exercice 1847, sont diminués, savoir :

Chap. VIII. Art. 6. Pensions et secours pour les ministres des cultes.	19,000
» IX. » 2. Subsidés pour les établissements de bienfaisance, etc.	54,000
» IX. » 5. Subsidés pour les enfants trouvés.	35,000
» X. » 1. Entretien des détenus.	49,000
» XIII. » Unique. Solde de dépenses arriérées.	15,000

Ensemble cent cinquante mille francs. 150,000

Art. 2. La somme de cent cinquante mille francs, retranchée du budget de 1847, servira à couvrir l'insuffisance des crédits alloués aux budgets du département de la justice pour les exercices 1847, 1848 et 1849.

EXERCICE 1847.

Chap. IV. Art. 1 ^{er} . Frais de justice, jusqu'à concurrence de.	12,000
» X. » 5. Frais de constructions et réparations dans les prisons.	31,000

Ensemble quarante-trois mille francs. 43,000

EXERCICE 1848.

Chap. IX. Art. 1 ^{er} . Frais d'entretien et du transport de mendiants dont le domicile de secours est inconnu, jusqu'à concurrence de.	29,000
» X. » 4. Frais de voyage des membres des commissions administratives et des employés des prisons.	5,000

Ensemble trente-deux mille francs. 33,000

EXERCICE 1849.

Chap. VI. Art. 19. Impression du <i>Moniteur</i> , etc., jusqu'à concurr. de.	20,000
» IX. » 33. Frais d'entretien de mendiants.	30,000
» XIII. » 55. (nouveau). Poursoldier les frais d'entretien de mendiants, etc., antérieurs au 1 ^{er} janvier 1848.	25,000

Ensemble soixante et quinze mille fr. 75,000

(1) Présentation à la chambre des représentants par le gouvernement le 14 mars 1849. — Rapport par M. de Percival le 22 novembre (*Ann.*, p. 35). — Discussion les 23, 24 et 26, et adoption par 42 voix contre 19 et 3 abstentions.

Rapport au sénat par M. d'Hoop le 26 novembre, et adoption le 23, par 32 voix contre 5 et 1 abstention.

(2) Présentation à la chambre des représentants par le gouvernement le 14 décembre 1849. — Rapport par M. Desrivèzes le 19 (*Ann.*, p. 300). — Adoption sans discussion

le 21 décembre à l'unanimité des membres présents.

Rapport au sénat par M. Wvyns le 26 et adoption sans discussion le 29 par 42 voix.

(3) Présentation à la chambre des représentants par le gouvernement le 14 décembre 1849. — Rapport par M. Luesmans le 21. — Adoption le 22 à l'unanimité des 67 membres présents.

Rapport au sénat par M. Dindal le 26 décembre. — Discussion et adoption le 28 par 29 voix.